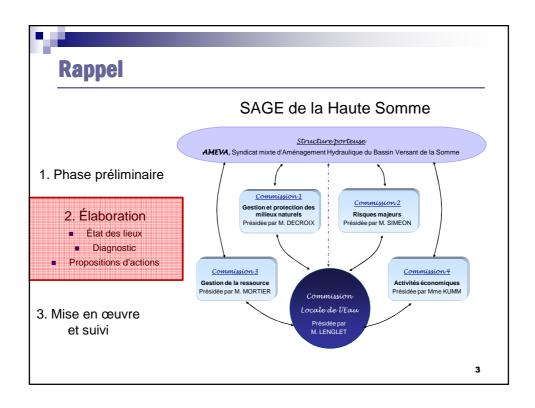
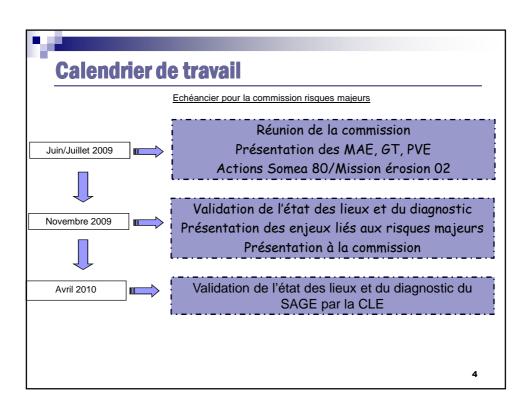




Ordre du jour de la réunion

- ✓ Approbation du compte-rendu
- ✓ Avancement de l'état des lieux de la Commission
- ✓ Présentation de la formation sur les risques majeurs pour les élus et personnels de collectivités
- ✓ Présentation du projet d'étude opérationnelle de lutte contre l'érosion des sols dans le Saint-Quentinois
- ✓ Avis et consultation sur le SDAGE Artois-Picardie
- ✓ Question diverses







Le SAGE doit...

- ... être compatible avec le SDAGE (9 dispositions spécifiques aux risques)
- ... répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau
 - atteinte du bon potentiel écologique des masses d'eau pour 2015
- ... répondre aux objectifs de la Directive Inondations (2009)
- ... rédiger le Plan d'Aménagement et de Gestion Durables
- ... rédiger un règlement opposable aux tiers

Directive Inondation : imposera aux Etats membres l'obligation de privilégier une approche de planification à long terme pour réduire les risques d'inondations

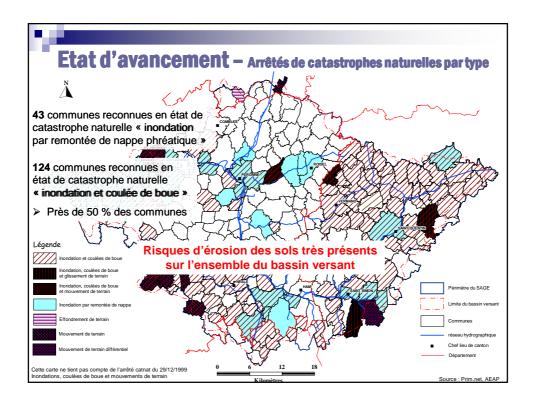
Exemple projet SDAGE:

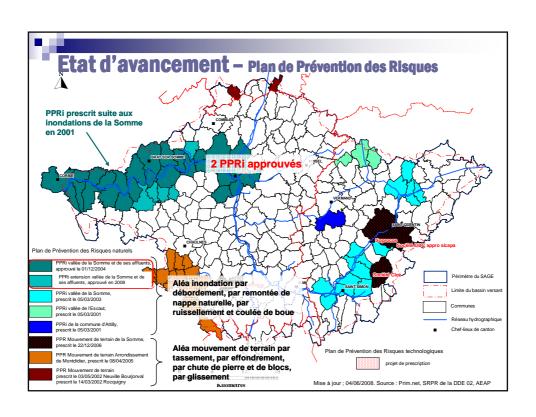
<u>Disposition 18</u>: Les collectivités sont invitées à restaurer les zones d'expansion de crues (ZEC) afin de réduire l'aléa inondation dans les zones urbanisées.

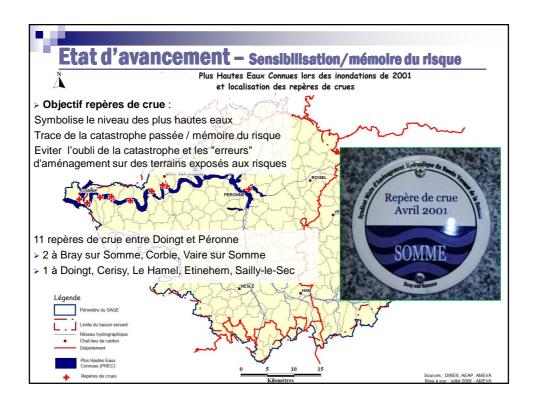


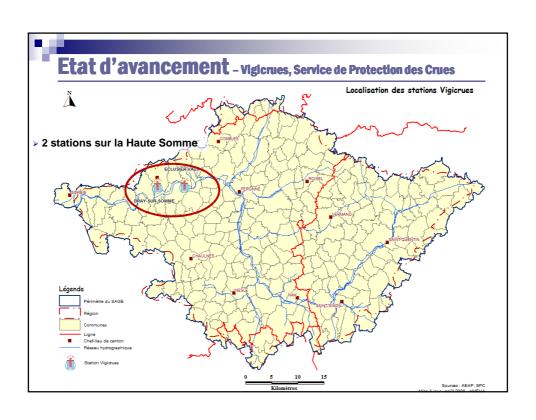
SAGE Haute Somme

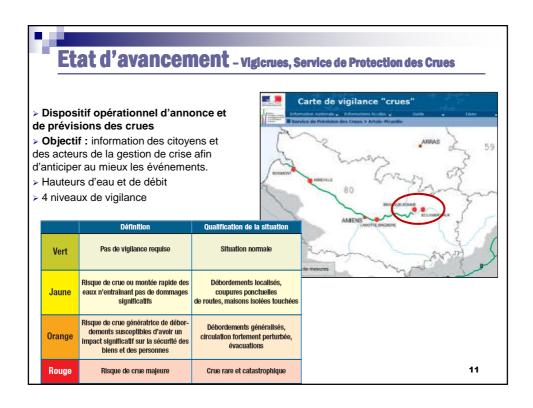
Avancement de l'état des lieux - Les risques naturels -





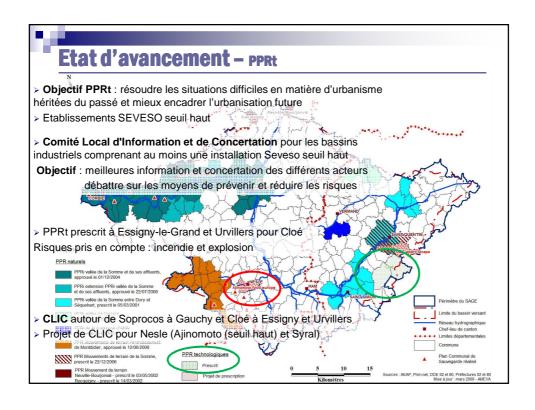


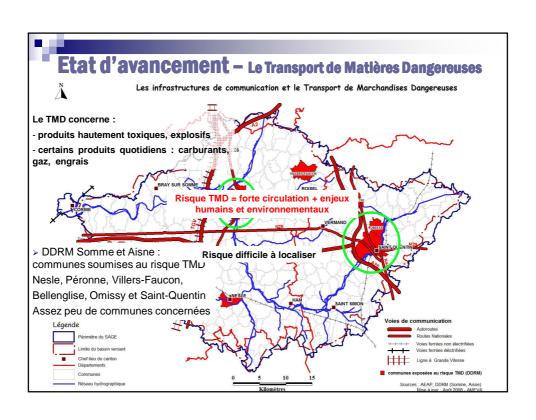


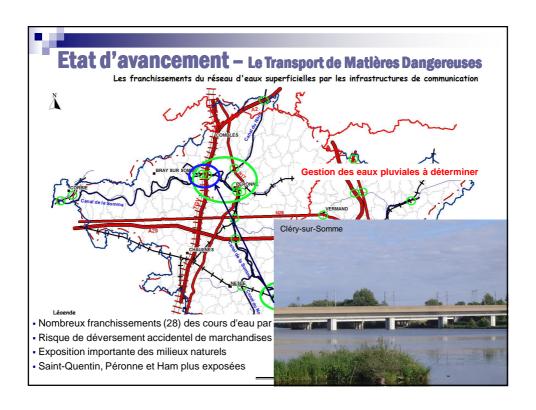


Etat d'avancement

Avancement de l'état des lieux - Les risques technologiques -









Formation aux risques majeurs sur le Bassin de la Somme pour les élus et personnels de collectivités



Orientation 33: Former, informer et sensibiliser



SAGE Haute Somme

PUBLIC

Elus et responsables des services des collectivités territoriales du bassin versant de la Somme

CIBLES

Les collectivités possédant un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé

OBJECTIFS: informer, sensibiliser et former sur les risques majeurs afin de

- Développer une culture du risque sur le bassin de la Somme
- Aider les décideurs dans l'élaboration de leurs outils communaux :
- outil d'information à destination de leurs administrés : Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs - DICRIM
 - outil de gestion de crise : Plan Communal de Sauvegarde PCS

ZOOM sur le risque inondation

17



SAGE Haute Somme



DICRIM

Objectif : informer les habitants de la commune sur :

- Risques existants

Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

- Moyens d'alerte en cas de risque
- → obligatoire si un PPR est approuvé

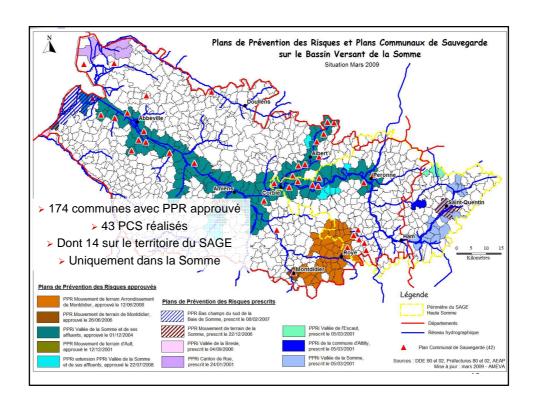
PCS

Objectif : être préparé face à des événements mettant en cause la sécurité civile (catastrophes naturelles, technologiques, sanitaires, etc.)

Recense les moyens humains, techniques, financiers et opérationnels mobilisables lors d'un événement pour éviter l'état de crise.

Fiches d'aide à la décision permettant au maire d'avoir un listing des personnes ressources

obligatoire si un PPR est approuvé









MODALITES D'ORGANISATION

AMEVA (maître d'ouvrage) : communication - inscriptions - logistique URCPIE (maître d'œuvre) : coordination et conception pédagogique - animation

FORME & DUREE

Réalisation de sessions de formation d'une journée

Matin : apports théoriques sur les risques – illustrations sur le bassin de la Somme
Interventions de la DIREN, DDE, Préfecture (sécurité civile), AMEVA, URCPIE

Après-midi : apports méthodologiques – séquence interactive avec les participants

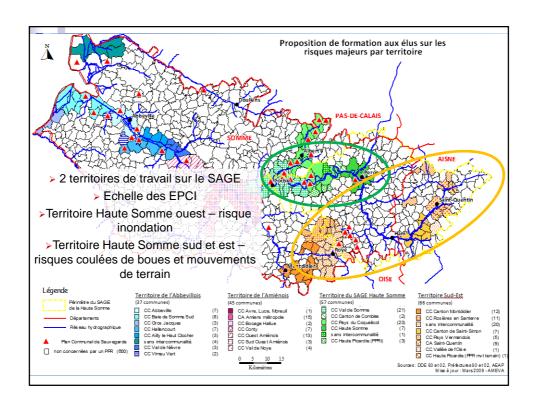
Appui sur des exemples concrêts

ECHELLE

EPCI du bassin versant de la Somme regroupés par territoire

REALISATION

1ère session sur le territoire du SAGE Haute Somme en septembre 2009 20





Projet d'étude opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Exemple : communes de l'agglomération de Saint-Quentin



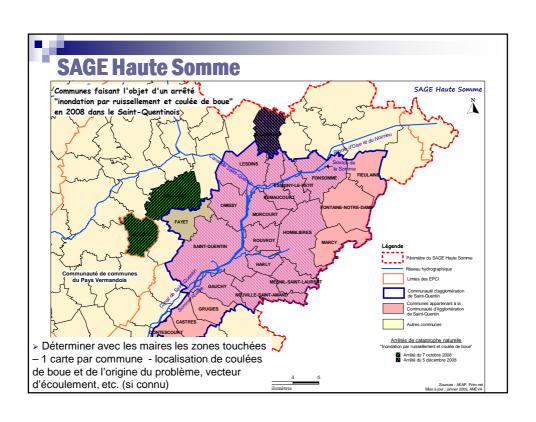
<u>Orientation 2</u>: Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives et préventives

Orientation 4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants

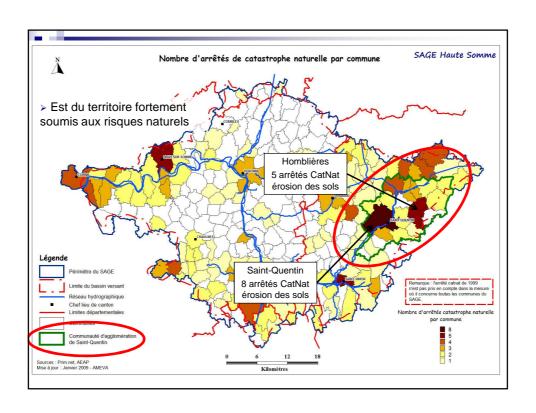
SAGE Haute Somme

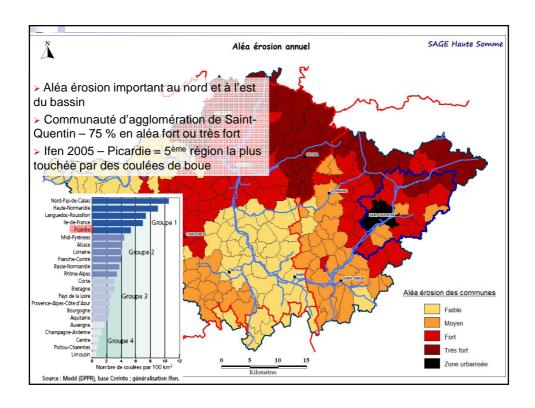
<u>Cibles</u> : communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin reconnues en état de catastrophe naturelle « inondation et coulées de boues »

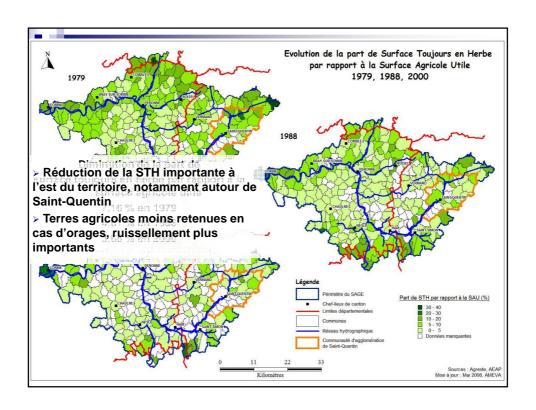
<u>Rappel des événements</u> : septembre 2008 – coulées de boues dans 13 des 20 communes de la C.A. de Saint-Quentin















Consultation projet SDAGE - PM

- > SDAGE : plan de gestion de la Directive Cadre sur l'Eau
 - Programme de mesures : Différence mesures de base / mesures complémentaires

Mesures de base

Mesures applicables à tous les bassins hydrographiques français Identifiées dans le SDAGE

Mesures complémentaires

Nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE, en plus des mesures de base.

Identifiées dans le programme de mesures

- > Pas de mesure spécifique aux risques inondation/érosion
 - > Repris dans la prochaine Directive « inondations »

31

SDAGE Artois-Picardie – Enjeu 2 L'autorité administrative et les collectivités locales améliorent leur connaissance et la gestion de certains aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Dans le but de préserver les milieux naturels et de sécuriser l'approvisionnement en eau de la population (interconnexion, ressources alternatives....), les collectivités veillent à optimiser l'exploitation des ouvrages de production existants, en prenant en compte les besoins en eau des milieux naturels aquatiques. Lors de la délivrance des autorisations et des déclarations au titre du Code de l'environnen (cadre de la loi sur l'eau ou de la législation relative aux ICPE), le phénomène d'artésianisme sur le secteur d'Aire sur la Lys / Béthune au regard de son rôle dans l'alimentation des milieux aquatiques superficiels et l'alimentation des marais arrière- littoraux par la nappe de la craie seront préservés. Les points nodaux du bassin, stratégiques pour la gestion de la sécheresse dans le bassin, son Orientation 10 ceux désignés dans la carte 2 en annexe 1-3. Leur objectif d'étiage y est précisé Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) préservent le caractère inondable des zones définies, soit dans les atlas des zones inondables, soit dans les PPRi, soit à défaut dans les études hydrologiques et/ou hydrauliques existantes à l'échelle du bassin versant ou à partir d'évènements constatés ou d'éléments du règlement du SAGE. Les collectivités sont invitées à restaurer les zones d'expansion de crues (ZEC) afin de réduire l'aléa inondation dans les zones urbanisées, y compris sur les petits cours d'eau. Les projets de lutte contre les inondations prendront en compte la logique de bassin versant, en intégrant une solidarité amont/aval, en priv/légiant les techniques de ralentissement dynamique et en veillant à la préservation des milieux/le cas échéant par des mesures compensatoires SCOT, des PLU et des cartes comm es veillent à ne pas aggraver les risques d'inondations Nuancer et ajouter la gestion de Prise en compte du risque Nécessité de consulter les PPR crise en cas de crue inondation de nappe et les AZI quant ils existent



SDAGE Artois-Picardie – Enjeu 2

ENJEU 2 : La gestion quantitative des milieux aquatiques		Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau	Disposition 13	L'autorité administrative et les collectivités locales améliorent leur connaissance et la gestion de certains aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable.
			Disposition 14	Dans le but de préserver les milieux naturels et de sécuriser l'approvisionnement en eau de la population (interconnexion, ressources alternatives,), les collectivités veillent à optimiser l'exploitation des ouvrages de production existants, en prenant en compte les besoins en eau des milieux naturels aquatiques.
			Disposition 15	Lors de la délivrance des autorisations et des déclarations au titre du Code de l'environnement (cadre de la loi sur l'eau ou de la législation relative aux ICPE), le phénomène d'artésianisme sur le secteur d'Aire sur la Lys / Béthune au regard de son rôle dans l'alimentation des milieux aquatiques superficiels et l'alimentation des marais arrière- littoraux par la nappe de la craie seront préservés.
	Orientation 10	Assurer une gestion de crise efficace lors des étiages sévères	Disposition 16	Les points nodaux du bassin, stratégiques pour la gestion de la sécheresse dans le bassin, sont ceux désignés dans la carte 2 en annexe 1-3. Leur objectif d'étiage y est précisé.
	Orientation 11	Limiter les dommages llés aux inondations	Disposition 17	Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) préservent le caractère inondable des zones définies, soit dans les atlas des zones inondables, soit dans les PPRi, soit à défaut dans les études hydrologiques et/ou hydrauliques existantes à l'échelle du bassin versant ou à partir d'évènements constatés ou d'éléments du règlement du SAGE.
	Orientation 12	Se protéger contre les crues	Disposition 18 Disposition 19	Les collectivités sont invitées à restaurer les zones d'expansion de crues (ZEC) afin de réduire l'aléa inondation dans les zones urbanisées, y compris sur les petits cours d'eau. Les projets de lutte contre les inondations prendront en compte la logique de bassin versant, en intégrant une solidarité amont/aval, en privilégiant les techniques de ralentissement dynamique et en veillant à la préservation des milieux, le cas échéant par des mesures compensatoires écologiques.
	Orientation 13	Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation	Disposition 20	Pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, les orientations et les prescriptions des SCOT, des PLU et des cartes communales veillent à ne pas aggraver les risques d'inondations notamment à l'aval.

Ajouter une disposition concernant la réduction de la vulnérabilité : prise en compte des zones déjà bâties

33



Perspectives de travail

√ 10 Avril 2009 - CC Saint-Simon:

Réunion de CLE – avis et consultation sur les projets de SDAGE et programme de mesures – présentation des projets en cours

✓ Juin/Juillet 2009

Prochaine réunion de Commission Thématique – MAE, GT, PVE, missions érosion

✓ Octobre/Novembre 2009 :

Prochaine réunion de Commission Thématique « Risques majeurs » – validation de l'état des lieux et du diagnostic

(1º journée de formation sur les PCS aux collectivités)

